



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Date de convocation : 11/04/2025 – Date d’affichage : 11/04/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, M. BONNIER Yves, Mme DERYCKE Mireille,
M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette,
M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia

Procurations :

Mme ARLAUD Pauline a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

Absent excusé :

M. PEUZIN Louis

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

➤ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2025

Aucune observation – Approuvé

➤ DÉLIBÉRATION 2025-024 – Budget Principal – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, à l’unanimité, vote le BP qui s’équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 2 013 769.00 €

- Section d’investissement 3 084 934.00 €

➤ DÉLIBÉRATION 2025-025 – Budget annexe Eau & Assainissement – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, à l’unanimité, vote le BP qui s’équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 389 175.00 €

- Section d’investissement 493 281.00 €

➤ DÉLIBÉRATION 2025-026 – Budget annexe Lotissements – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, à l’unanimité, vote le BP qui s’équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 113 432.17 €

- Section d’investissement 50 743.25 €

➤ DÉLIBÉRATION 2025-027 – Budget annexe Le Lotissement des Jardins de Fontainebleau – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le BP présenté en suréquilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement / Dépenses	334 848.02 €	/	Recettes	339 313.93 €
- Section d'investissement / Dépenses	211 291.35 €	/	Recettes	249 735.02 €

➤ DÉLIBÉRATION 2025-028 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2024 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76.38 %
- Taxe d'habitation	9.17 %

➤ DÉLIBÉRATION 2025-029 – Etude d'impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement liées au projet de l'école du socle et de la médiathèque

Après présentation par M. le Maire de l'étude d'impact pluriannuel établie, tenant compte des charges inhérentes à la collectivité et les charges mutualisées avec le Département qui seront supportées selon une clé de répartition prédéfinie avec cette entité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette étude d'impact

➤ DÉLIBÉRATION 2025-030 – Opération de Revitalisation du Territoire – Avenant 4

La convention ORT signée avec la CCSB arrive à échéance le 31 décembre 2025. La CCSB propose de la reconduire pour une même période de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2030 afin de répondre à plusieurs objectifs :

1- Poursuite du programme PVD. En effet, ce dispositif est entièrement lié à la convention ORT depuis l'avenant n° 3 et ce jusqu'en mars 2026 (fin du dispositif).

2- Il est demandé pour chaque convention ORT de réaliser des évaluations tous les 5 ans. A ce titre, proroger pour une durée de 5 ans supplémentaires cette convention permettrait plus facilement de respecter ce calendrier des évaluations de l'ORT.

3- Cette reconduction aurait vocation à soutenir la dynamique déjà engagée sur le territoire et poursuivre la mise en œuvre des fiches actions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant

➤ DÉLIBÉRATION 2025-031 – Dissolution ASA du Haut Blème

Une réunion avec les services de l'Etat a eu lieu concernant cette association tombée en désuétude depuis plusieurs années qui n'est plus sous couvert d'un syndicat pour sa gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la dissolution de cette ASA.

- DÉLIBÉRATION 2025-032 – Désaffectation, déclassement partie de la parcelle A 280 – Fixation du prix de vente

M. Kuci, souhaite acquérir une partie de la parcelle A 280, partie cernée par ses propriétés, pour environ 122 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente de cette partie de parcelle au prix de 30 € le m², frais de géomètre, frais notariés et autres frais éventuels à sa charge après désaffectation et déclassement.

- DÉLIBÉRATION 2025-033 – Tarif de la cantine année scolaire 2025-2026

Le tarif de la prestation cantine, tel qu'il ressort du bilan de l'année 2024, s'élève à 10.20 € ainsi décompté : 4.30 € du prix d'un repas facturé par le collègue, 5.90 € de frais de personnel communal intervenant pour ce service (personnel mis à disposition du collègue pour la confection des repas et personnel d'encadrement durant la pause méridienne).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif de 10.20 € pour l'année scolaire 2025-2026.

- DÉLIBÉRATION 2025-034 – Convention relative à l'accueil collectif de mineur et accueil périscolaire au centre social Emile Meurier à Veynes

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le centre social de Veynes pour l'année 2025.

- DÉLIBÉRATION 2025-035 – Autorisation de recrutement pour un accroissement saisonnier d'activité

Afin de faire face à l'accroissement saisonnier d'activité connu par la collectivité durant la période du 1^{er} mai au 31 octobre, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois non permanents.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part :

- L'association Serres Lez'Arts a transmis un courrier dans lequel elle fait part d'une recherche de salles d'exposition pour leur manifestation du mois de septembre prochain car en raison des travaux de la rue Henri Peuzin, certaines salles habituellement utilisées seront inaccessibles. De plus, elle demande une augmentation de sa subvention de 1000 €. L'assemblée préconise des locaux vacants rue Varanfrain. En ce qui concerne la subvention, cela sera examiné en temps voulu par la commission.

- Un plan cavalier de Serres a été réalisé dans le cadre des Petites Cités de Caractère afin de rendre la découverte du vieux village plus facile et agréable pour les visiteurs. La confection du plan a coûté 4000 € et le tirage 1000 €.

Toujours dans le cadre des Petites Cités de Caractère, un CoPil est organisé le 29 avril avec le Président du Département, le Préfet et le Président de la CCSB ; la visite des travaux du centre ancien est prévue.

- L'après-midi, est organisée la visite de la MARPA de Rémuzat.

- Dans le cadre du jumelage avec Katzenelenbogen, un voyage en Allemagne en car est prévu du 5 au 9 juin prochain, l'association recherche des participants.

Agenda :

- Vendredi 18 avril : Inauguration de la crêperie La Cigale

- Vendredi 25 avril : 150 ans de l'arrivée du train à Veynes avec un trajet de Veynes à Manosque avec arrêt à la gare de Serres

- Samedi 26 avril : Opération « Nettoyons le sud »

- Vendredi 2 mai : Projection du film « L'ours » organisé par l'association Les Pitchouns du Buëch

- Dimanche 4 mai : Retour de la Belle Brocante

- Mardi 6 mai : Inauguration de la boutique bien être

- Mardi 6 mai : Cinéma itinérant à la salle des fêtes

- Jeudi 8 mai : Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale au monument aux Morts

- Dimanche 11 mai : Concert à l'église organisé par les Amis de l'Orgue

- Mardi 13 mai : Collecte de sang à la salle des fêtes

- Dimanche 18 mai : Thé dansant à la salle des fêtes

- du lundi 19 mai au samedi 31 mai : Chantier international des Jeunes rue du château

M. Yves BONNIER demande si un budget/projet est prévu sur du long terme, plusieurs années. Le Maire répond dans l'affirmative.

Il informe qu'il prend en location l'ex snack sur la place de la Fontaine pour exposer ses œuvres.

Mme Arlette MAYER informe qu'une plaque d'enrobé s'est détachée entre la rue Henri Peuzin et l'accès à la rue Bourg Reynaud.

Elle fait part également que le feu clignotant au niveau du passage piétons rue Varanfrain ne fonctionne plus.

Mme Mireille DERYCKE fait part que la CCSB met à disposition des poubelles de tri pour les événements.

M. Miguel DOS SANTOS informe que la préparation de la fête votive est en cours.

Mme Véronique ARLAUD fait part que deux enfants de maternelle, en raison du quota dressé par le Département, ne peuvent être acceptés à la cantine. Il est préconisé de se rapprocher de la crèche.

M. Adrien GAUTIER informe que les travaux du centre ancien se déroulent bien. Seul problème, des caves sur le replat de la rue Henri Peuzin. Un ingénieur béton est attendu pour faire un diagnostic.

M. Pierre PINERO indique que les députés ont voté une loi contre les déserts médicaux, cependant ils ne peuvent pas obliger les médecins à s'installer à un endroit particulier.

Une réunion aura lieu le 24 avril à Laragne-Montéglin concernant le contrat local santé.

Il demande également quand interviendront les travaux prévus dans la descente de l'ancienne gendarmerie. Le maire fait part qu'ils devraient être réalisés sous peu.

M. Sébastien LEBRUN fait un point sur les travaux de l'école du socle. L'installation des bungalows est en cours et devrait être terminée très prochainement ; seront transférés le service administratif, la salle des professeurs et CDI. L'entrée a été déplacée. La dépollution des toitures et la démolition d'une partie des bâtiments seront réalisées durant l'été.

M. Raymond POURCHI fait part d'une réunion qu'il a eue avec une entreprise pour l'éclairage du rocher de la Pignollette. Les projecteurs ne peuvent être installés sur la place du Lac car trop loin mais possibles place des Gabignolles. Un essai ainsi qu'un devis sera fait pour l'installation de 4 projecteurs (3 de couleur et 1 d'effet).

Séance levée à 22 h 24

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raymond Pourchi', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. P...', written over a horizontal line.